



# Décret de financement du secteur associatif environnemental en Wallonie : où en est-on ?

Comme nous vous l'avions déjà annoncé dans un précédent bulletin Infor'IDée (N°1/2014 - mars 2014) et mail Infor'membres (22/01/14 et 11/12/13), le Décret wallon de financement du secteur environnemental a été voté en janvier 2014. L'arrêté d'application a été voté lui, le 15 mai 2014, toujours sous le précédent gouvernement wallon.

S'il fut un moment question, sous le gouvernement actuel, de modifier le décret ou de postposer sa mise en oeuvre, il s'avère, après concertation entre le cabinet du Ministre de l'Environnement et le groupe de travail mené par la Fédération Inter-Environnement Wallonie - IEW (*auquel participe le Réseau IDée, voir Infor'IDée N°3/2014*), que le décret entrera bien en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (amendement au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne du 24/11/14).

**Ceci implique que dès ce 1<sup>er</sup> janvier 2015 il sera possible et utile d'introduire une demande de reconnaissance.**

Cette reconnaissance pourra donner accès à un financement structurel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux associations qui bénéficieraient déjà d'un subside de fonctionnement, dans un premier temps et dans les limites du cadre budgétaire. Pour les associations ne bénéficiant pas encore d'un budget de fonctionnement, cette reconnaissance donnera accès à un financement dès que le budget de la Région wallonne le permettra, dans les prochaines années.

Ce Décret concerne tous les subsides structurels relatifs à l'environnement, c'est à dire: environnement, nature, mobilité, énergie, aménagement du territoire, développement durable, santé environnementale. Une enquête est en cours, à l'initiative d'IEW, afin de pouvoir estimer le nombre d'associations concernées et les montants budgétaires actuels. En effet, il n'existe pas un tel cadastre à ce jour ! Le Réseau IDée prendra directement contact avec ses membres concernés, à ce sujet.

Le 1<sup>er</sup> janvier, c'est demain, pour ne pas dire hier. Les choses avancent au niveau de l'administration de la Région wallonne qui travaille sur la mise en oeuvre concrète du décret.

**Ce que nous pouvons déjà dire concernant le dossier de reconnaissance :**

**1.** Sur les **conditions générales** pour introduire une demande (art. 10 du

décret), il faut notamment:

- être une association ;
  - avoir pour objet principal la protection de l'environnement, l'amélioration de l'état de l'environnement, l'éducation à l'environnement ou la sensibilisation à l'environnement ;
  - voir son centre d'opération en Belgique et exercer régulièrement des actions environnementales sur le territoire de la Région wallonne ;
  - compter au moins trois ans d'activités relatives à l'objet principal.
- 2.** Sur le **contenu** de la demande de reconnaissance (art. R40-6 de l'arrêté) :
- identification à l'une des 3 catégories (Fédération ou Réseau ; Association régionale ; Association locale) pour laquelle la demande de reconnaissance est introduite.

*Selon la catégorie, il faudra fournir :*

« Fédération ou Réseau » :

- la liste de ses associations membres (au minimum 30 associations environnementales actives sur le territoire de la Région wallonne) ;
- la liste des services que l'association offre à ses membres ;
- un compte-rendu exhaustif des actions organisées lors des deux dernières années, comprenant au minimum trente actions par an ainsi que de leur portée ;
- la liste des instances dans lesquelles elle représente ses membres.

« Association régionale » :

- un compte-rendu exhaustif des actions organisées lors des deux dernières années et comprenant au minimum 20 actions par an ainsi que de leur portée.

« Association locale » :

- un compte-rendu exhaustif des actions organisées lors des deux dernières années et comprenant au minimum 5 actions par an ainsi que de leur portée ;
- une liste des communes sur lesquelles elle exerce ses activités.

**3.** L'administration nous informe que le **formulaire** pour l'introduction de la demande de reconnaissance sera disponible au début du mois de janvier 2015 au plus

tard. Celui-ci fera l'objet d'une communication sur le portail environnement de la Wallonie et sur les sites internet du Réseau IDée et d'IEW.

**4.** La deadline pour rentrer la demande de reconnaissance est fixée **au 31 mars 2015** par le décret.

**5.** Deux **séances d'information** seront organisées conjointement par le Réseau IDée et IEW le **jeudi 5 février 2015 (à 10h30 et à 19h) à Mundo-Namur**, afin d'informer leurs membres sur les démarches à effectuer dans le cadre de cette procédure de reconnaissance.

**6.** Le Réseau IDée se tiendra à la disposition de ses membres pour les **accompagner dans la procédure de reconnaissance**.

Contacts : Damien REVERS (infos, accompagnement, enquête) et Joëlle VAN DEN BERG (GT Décret financement)

Pour une synthèse du décret, nous vous invitons à consulter Infor'IDée 1/2014 via [www.reseau-idee.be/inforidee/](http://www.reseau-idee.be/inforidee/)

Retrouvez les textes du décret et de l'arrêté sur notre page : [www.reseau-idee.be/programme2014/](http://www.reseau-idee.be/programme2014/)

Ces pages sont accessibles via l'espace membres :

[www.reseau-idee.be/espace-membres](http://www.reseau-idee.be/espace-membres)

## Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures de travail, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service.

Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, les Lu et Je au 02 286 95 75, et les Ma et Me au 081 39 06 96, ou via [damiem.revers@reseau-idee.be](mailto:damiem.revers@reseau-idee.be)

# INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°4/2014

## POINT DE VUE

### « Pourquoi et comment adapter nos pratiques d'ErE pour des personnes en situation de précarité ? »

C'est à cette question qu'ont tenté de répondre les Rencontres de l'ErE 2014. Elles se sont tenues en deux temps. D'abord, 3 journées d'échanges et de découvertes de projets ont été organisées en juin 2014, en 3 provinces différentes : Charleroi sur la thématique spécifique du travail de la terre, Liège sur celle de l'alimentation, et Namur (Ciney) sur le thème de l'Energie. Enfin, une journée de bilan s'est tenue le 27 novembre à Namur. Que retenir de cette dernière journée ? Si vous ne faisiez pas partie de la centaine de participants, voici un best-of des conférences.

#### Pourquoi faire de l'ErE avec des publics en situation de précarité ?

Travailler avec les publics en situation de précarité n'est pas une pratique répandue parmi les associations d'ErE, comme le démontre le cadastre réalisé en 2005. Si, depuis, la situation a évolué, un petit peu, également du côté du secteur social, la question du « pourquoi » reste vive et mérite qu'on s'y attarde. Les réponses sont nombreuses, nous avons pu le

plus rare - pour donner de la voix aux sans voix afin de transformer la société (dimension socio-politique). Cela nous renvoie aux dimensions sociales et au sens de nos pratiques, bien sûr, mais ouvre aussi à des questions jusqu'ici peu abordées, comme par exemple les déterminants environnementaux ou la justice environnementale. Evidemment, le « pourquoi » appelle aussi au « comment », également abordé lors des Rencontres (*voir encadré p.3*).



voir et le vivre durant ces quatre journées, et de manière condensée dans la synthèse (disponible sur le site des Rencontres) présentée par Christophe Dubois, du Réseau IDée en introduction de la journée. Il identifie 7 raisons de faire de l'ErE avec ce public : pour « faire des économies », pour leur bien-être et leur développement personnel, pour créer du lien (développement communautaire), parce que l'ErE est un droit, parce qu'il peut y avoir un effet sur l'environnement (même si ce ne doit pas être un objectif prioritaire), et enfin - c'est

« A l'origine, nous travaillons avec des personnes en situation de précarité parce qu'on nous l'a demandé ! », démarre Etienne Cleda, invité à venir témoigner de l'expérience de l'asbl Empreintes-CRIE de Namur. Il souligne par là l'importance du mandat donné par les pouvoirs publics (dans ce cas), l'association partenaire ou les participants. Outre les objectifs d'inclusion - « nous sommes tous dans le même bateau et tout le monde peut participer au débat collectif pour l'environnement » - l'ErE est vue comme une porte d'entrée pour tra-

**Epinglé pour vous** 3

- AG
- Les dossiers de Symbioses en 2015

**Le coin du juriste** 4

- Décret de financement du secteur associatif environnemental en Wallonie : où en est-on ?

**INFOR'IDée** est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

*Édition et diffusion*

Réseau IDée  
266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
[info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be)  
[www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

*Ont collaboré à ce numéro*

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Céline TERET • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG •

*Mise en page*

César CARROCERA GIGANTO

vailler le bien-être individuel et le lien social (« par l'environnement »), pour s'adapter aussi aux chocs environnementaux qui arriveront.

#### Qui sont-ils ?

Qui sont ces personnes précaires ? Nous avons posé la question à Christine Mahy, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. Empêchée en dernière minute, c'est sa collègue Anne Leclercq qui y répondit : « Il y a une diversité de précarités économiques et sociales. En Belgique, environ 15% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu médiant), dont 5% de travailleurs. On parle beaucoup de déprivation matérielle, mais il y a aussi des personnes qui ne se reconnaissent pas le droit d'aller au théâtre, elles ne s'y sentent pas bien. Nous devons en tenir compte dans nos démarches éducatives. »

Sont-ils préoccupés par l'environnement ? « Ils se posent des questions sur l'environnement et la société de consommation. Mais en même temps, il faut un smartphone pour être "normal" dans cette société qui les exclut. » Puis de parler de « vent dans la tête » : « Les problèmes du quotidien, comme le logement, cela "prend la tête" et empêche de pouvoir réfléchir plus loin. Il faut leur donner "ce petit vent dans la tête" qui leur permettra de développer leurs possibilités. »

**« Le public compte plus que le message. »**

Christine Steinbach (Equipes Populaires)

**Justice environnementale**

Etienne Cleda a notamment insisté sur la notion de justice environnementale : « Il y a un travers dans l'ErE qui est de croire que c'est en éduquant les gens à l'environnement qu'on va changer le monde. Beaucoup de choses ne sont

te, il faut bien rentrer chez soi, retourner à ses soucis quotidiens.

Autre difficulté vécue parfois : l'obligation de participer. Une situation que condamne fermement le dernier intervenant de la matinée. Luc Lefèbvre, de Luttes Solidarités Travail, mou-

**« Faire glisser la notion de pauvreté dans la notion d'exclusion est une farce ; être pauvre dans une société inégalitaire, c'est être inclus dans cette société mais du mauvais côté de la balance. Nous préférons parler d'exploitation. »**

Luc Lefèbvre (Lutte Solidarité Travail)

pas du ressort de l'individu. Incluent les personnes précarisées dans l'accès à la justice environnementale. Ce sont les derniers responsables et les premières victimes d'un environnement dégradé. Le mandat des acteurs de l'ErE, n'est-ce pas aussi de travailler avec les gens, les accompagner, pour revendiquer une égalité de droits au niveau environnemental ?! »

Cette notion de justice environnementale a également été soulevée lors de table ronde « d'experts de terrain ». Notamment par Lorédana Tesoro, travaillant pour l'asbl Roule Ta Bille et la Maison médicale du Laveu : « Dans l'ErE, il y a cette croyance que c'est la somme des gestes individuels qui vont apporter du changement. La demande individuelle susciterait une offre différente. C'est une pensée assez néolibérale. Qu'est-ce qui fait que moi-même je véhicule ces choses-là ? » Et d'inviter à être à la fois « humbles et un peu plus révolutionnaires ». Agir, interpeller le politique, avoir des actions qui sont libératrices. Loredana insiste aussi sur le besoin vital pour chacun de reconnaissance et sur la force de changement que représente un groupe. « Même s'il n'est toujours facile avec les structures d'aide sociale d'amener une approche collective », précisera sa voisine Stéphanie de Tiège, d'Empreintes.

**Du plaisir à l'obligation de participer**

Quels effets ont été observés suite aux projets d'ErE menés avec des personnes précarisées ? Pour y répondre, Stéphanie cite des participants : « Le projet m'a réveillé, maintenant je sais ce que je dois faire, mais je sais surtout que je peux faire des choix. » « L'énergie extérieure n'était plus si importante, parce que notre énergie intérieure a commencé à fonctionner et on a pu baisser le chauffage. »

Christian Dave, du CRIE du Fourneau St-Michel - qui mène des activités nature avec des groupes issus de CPAS, des demandeurs d'asile, ou encore un potager en prison - souligne dans son intervention l'importance d'offrir l'accès à un plaisir gratuit : « Cela a débouché sur des ressentis de solidarité, des dynamiques collectives, d'entraide, d'efforts, de tolérance... Des émotions, l'expression d'un bien-être personnel, l'oubli des soucis, un temps en dehors du temps. » Avec la difficulté qu'ensui-

vement de rassemblement des plus pauvres pour lutter - avec d'autres - contre la misère et ce qui la produit : « Les intentions affichées parlent de "participation" de "bénéficiaires", mais que signifie le droit d'association pour les plus pauvres, les plus exploités ? » Et de dénoncer les politiques d'encadrement dont ces derniers sont victimes. « Notre seul mandat, c'est celui que nous donnent ces familles qui luttent au quotidien pour survivre. Il y a trente ans déjà, ce sont elles qui ont rédigé notre charte et ont mis en évidence l'exploitation outrancière de l'homme et de la nature comme élément essentiel de production de misère. »

Des rapports de domination et d'exploitation qui se prolongent trop souvent dans les

démarches "éducatives" : « Si les processus d'ErE ne sont pas intégrés dans les pratiques de résistance à la misère développées par les plus pauvres, il y a de grands risques de reproduire des pratiques éducatives aliénantes, qui colonisent les esprits. » Et ce fervent défenseur de la « pédagogie du conflit » de nous inviter à entrer en dialogue avec les populations les plus opprimées.

**En projet avec ceux qui sont privés d'avenir ?**

L'après-midi a donné lieu à 6 ateliers d'échanges, concoctés par l'Institut d'Eco-Pédagogie (IEP) : sur l'évaluation, les partenariats, la participation, les méthodes actives, les outils, les finalités. Pour conclure, voici un extrait choisi du rapport d'étonnement de Christine Steinbach, Présidente des Equipes populaires, accompagnée des dessins de Robin Guns : « On vient de se donner le luxe d'ouvrir un espace de liberté, de parole et de voir dans l'avenir. L'avenir, beaucoup en sont privés. Il est nécessaire de se l'inventer, de se donner du temps pour se donner de l'avenir. Tentons la rencontre entre les enjeux de l'environnement et ces publics en situation de précarité dans son sens le plus large, pour permettre une première conquête, avec eux. Une conquête de temps, de créativité, et d'un peu de marge. Au-delà de la question des comportements et des politiques, l'environnement est un moyen pour chercher du sens. Ce serait incroyable de ne pas discuter avec eux de ce qui les concerne au premier plan. »

Christophe DUBOIS



**10 tensions rencontrées sur le terrain**

- 1 entre le temps long et le temps court
- 2 entre intégration (s'adapter à la société) et émancipation (pour changer la société)
- 3 entre action sur l'individu et sur le « système »
- 4 entre offre (du « systémique ») et demande (du « clé sur porte »)
- 5 entre l'attente de nos bailleurs et celle de nos publics
- 6 entre des cultures différentes
- 7 entre des personnes aux pouvoirs et aux forces différent(e)s
- 8 entre respecter la diversité et défendre notre vision
- 9 entre besoin d'un animateur et autonomisation du projet
- 10 entre mettre les gens en projet et avoir un horizon bouché

**Comment faire ?**

Voici différents ingrédients sur le « comment faire », relevés lors des synthèses collectives des trois premières journées des Rencontres :

- Préciser au préalable la posture de l'éducateur : accompagnateur, animateur, tuteur ou participant ?
- Collaborer en intersectoriel, réseauter, s'inspirer de l'existant
- 4 C : confiance, considération, créativité, citoyenneté participative (Equipes Populaires)
- Faire « par, pour, avec » les personnes, dès la conception et durant tout le développement
- Dynamique de (petit) groupe, co-construire, prendre en compte la parole de chacun
- Valoriser les savoirs et les échanges d'expériences
- Installer la convivialité et un climat de confiance
- S'adapter aux personnes et aux terrains
- Faire témoigner les participants à l'extérieur peut être un outil d'émancipation
- Passer du besoin au plaisir
- Passer de l'individuel au collectif, comme force de changement
- Processus long
- Agir sur les facteurs déterminants (ex : en matière de consommation d'énergie, la qualité du logement - et son isolation - est souvent plus déterminante que les comportements des habitants)
- Plus values de l'ErE : approche systémique, cerveau global, « par » l'environnement, ancrage et enracinement, action sur son cadre de vie



Les traces et la synthèse complète sont téléchargeables sur [www.reseau-idee.be/rencontres/2014/](http://www.reseau-idee.be/rencontres/2014/)

**EPINGLÉ POUR VOUS**



**L'Assemblée générale aura lieu le Jeudi 7 mai à Mundo-Namur.**

Bloquez déjà toute la journée : le matin pour l'AG administrative (Rapports et Programme d'activités et financiers, candidatures membres et CA) et l'après-midi qui sera consacrée aux débats et réflexions au coeur du réseau (précisions dans Infor'IDée).

**Les dossiers de SYMBIOSES en 2015**

Suite à un sondage express auprès des membres - et en tenant compte de quelques actualités - voici les thèmes retenus pour les 4 prochains numéros de SYMBIOSES :

- \* énergie (février)
- \* précarité (mai)
- \* lien à l'animal (août)
- \* climat, changement & catastrophisme (novembre)

Nous sommes dès à présent à la recherche de projets scolaires, citoyens, associatifs... autour de ces thèmes. N'hésitez pas à nous informer de vos projets ou d'expériences vues ailleurs.

Contact: info@symbioses.be

**L'équipe du Réseau IDée vous présente ses Meilleurs Voeux pour 2015**